



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 5228

Texte de la question

M Antoine Rufenacht appelle l'attention de M le Premier ministre sur certaines conséquences graves, bien que parfois difficiles à identifier ou à recenser, dues à la poursuite de la grève dans les centres de tri et dans les services postaux. Les perturbations de l'acheminement du courrier non seulement touchent de plein fouet certains secteurs de l'activité économique et sociale et provoquent de sérieuses difficultés pour de nombreuses entreprises dont l'équilibre financier risque d'être mis en péril, mais ont aussi des répercussions très sérieuses sur un grand nombre de procédures réglementaires, juridiques, contentieuses, etc, dont les délais ne pourront pas être respectés faute de la diffusion des documents et des informations nécessaires. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir donner des instructions pour que, d'une manière générale et dans tous les cas où cela s'avérerait nécessaire, les délais de procédure soient reportés à des dates qui tiendraient compte de la durée du conflit dans le service public de la poste.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre confirme à l'honorable parlementaire que le problème qu'il souleve est extrêmement délicat et fait actuellement l'objet d'un examen approfondi dans les ministères concernés. C'est cet examen qui révélera s'il y a lieu, comme cela s'est déjà fait à plusieurs reprises dans le passé, de proroger divers relais procéduraux pour tenir compte des retards apportés dans la distribution du courrier. Si tel devait être le cas, le Parlement serait naturellement saisi dans des délais très brefs.

Données clés

Auteur : [M. Rufenacht Antoine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5228

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3186